



Le règlement communal de publicité et enseignes du 23 juin 2008

Le nouveau règlement de publicité, enseignes et pré enseignes permet de poursuivre les orientations de la Ville prises en matière de protection de l'environnement en réduisant les possibilités d'implantation de la publicité, tout en maintenant l'équilibre économique.

Il assouplit la précédente réglementation en tenant compte des nouvelles technologies notamment dans la conception des enseignes.

En savoir plus

D.G.A. Aménagement et développement / Direction ville durable
Service environnement urbain

Hôtel de Ville - Avenue de la République
BP. 1407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. 04 94 36 33 87 - Fax. 04 94 36 34 25

[▸ reglement_enseigne_publicite.pdf \(p 4.22 Mo \) \[1\]](#)

[▸ zone_publicite_restreintes.pdf \(p 2.02 Mo \) \[2\]](#)

[▸ perimetre_sous_zone_historique.pdf \(p 1.6 Mo \) \[3\]](#)

[▸ zone_ferroviere.pdf \(p 1.08 Mo \) \[4\]](#)

Contacts -

[▸ TOUT L'ANNUAIRE \[5\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/157m1558d090114b.pdf>

[2] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/157m1558d081213b.pdf>

[3] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/157m1558d081213c.pdf>

[4] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/157m1558d081213d.pdf>

[5] <https://www.toulon.fr/annuaire>